



+ simple et + sûr : payez sur amendes.gouv.fr !

Vous avez reçu une amende (avis de contravention, amende forfaitaire majorée...) ou un avertissement de forfait de post-stationnement majoré ?

Payez ou consignez* votre amende en ligne ! Votre paiement est sécurisé et vous pouvez bénéficier de délais supplémentaires.

Vous avez besoin de l'avis et d'une carte bancaire valide.

* Si vous contestez certaines amendes, vous devez verser une consignation. Suivez les instructions figurant sur l'avis ou renseignez-vous sur *impots.gouv.fr*, rubrique Contact.

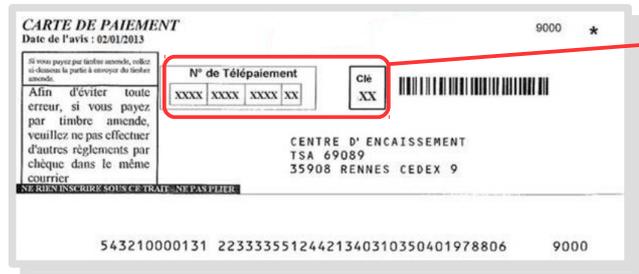
À noter : Pour payer un avis de paiement de forfait de post-stationnement en ligne, rendez-vous sur le site *stationnement.gouv.fr*.

Accédez au service de paiement...

1 Cliquez sur le bouton « **Se connecter** » au centre de l'écran puis double-cliquez sur l'icône « **Payer une amende** ».



2 Vous accédez au site *amendes.gouv.fr*. Saisissez le **numéro de télépaiement** qui figure sur l'avis, dans la partie « carte (ou talon) de paiement ». Puis cliquez sur « **Payer ou consigner** ». En cas de doute, cliquez sur « **Où trouver mon numéro de télépaiement** ».



3 Vérifiez les informations affichées. Si le choix est proposé, indiquez si vous souhaitez faire un « **Règlement pour payer définitivement** » l'amende ou la « **consigner** » (si vous contestez l'infraction) puis cliquez sur « **Valider** ».

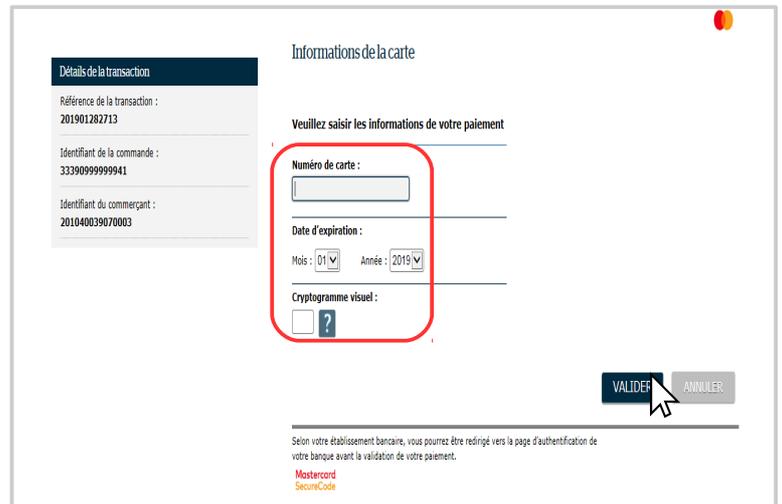


Réglez par carte bancaire en toute sécurité

4 Cliquez pour sélectionner le **type de carte bancaire** que vous souhaitez utiliser.



5 Saisissez les **références** de votre carte bancaire puis « Valider ».
Si une nouvelle fenêtre s'ouvre (dispositif de sécurité de votre banque) saisir votre code d'authentification (transmis par SMS) puis valider.



Obtenez un justificatif de règlement

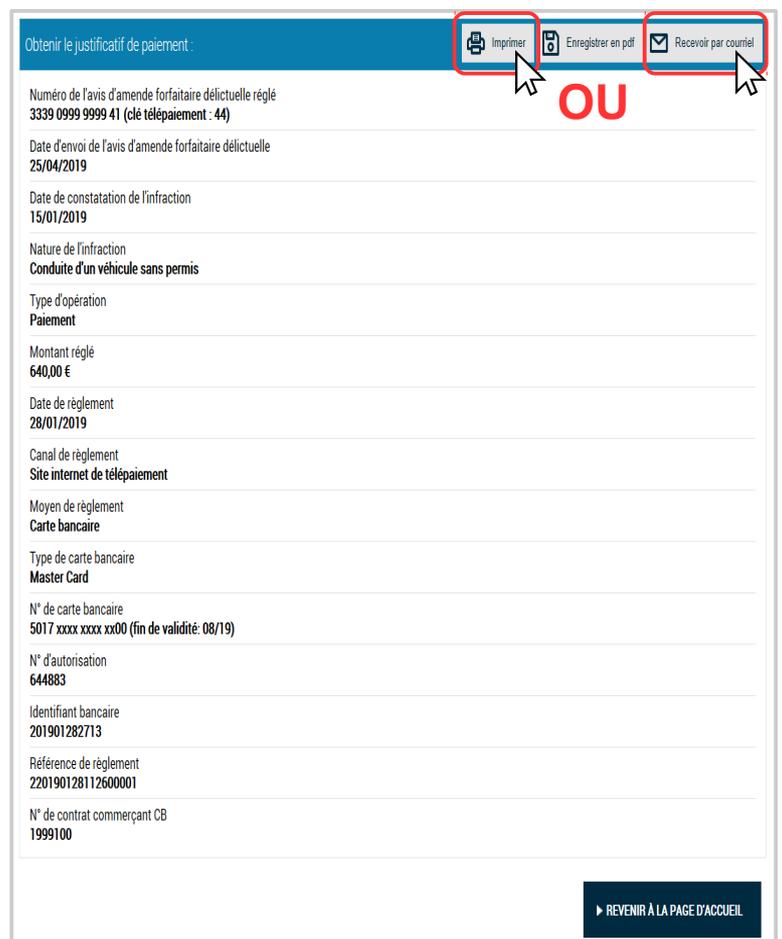
 **Votre paiement est validé !**

6 Pour obtenir le **justificatif de règlement À CONSERVER** :

> cliquez sur le bouton « **Recevoir par courriel** » en haut à droite puis saisissez votre **adresse électronique**. Le justificatif est envoyé par courriel à cette adresse.

> **OU**, si vous n'avez pas de messagerie électronique, cliquez sur le bouton « **Imprimer** » en haut pour l'obtenir au format papier. Dans la fenêtre qui s'ouvre, cliquez sur « Imprimer ».

À noter : Payez votre amende sur votre smartphone ! Téléchargez l'application mobile « amendes.gouv » gratuite sur Google Play ou App Store et scannez le flashcode figurant sur votre avis.



DÉCONNECTEZ-VOUS de l'ordinateur : double-cliquez sur l'icône « Déconnexion ».

